

La lettre de Sam

Bulletin de liaison de la Commission Nationale Sportive Sports Aériens et Modélisme - CLAP

Trois numéros par an

mars 2000

Numéro 9

EDITORIAL

La Commission Nationale Sportive présente ses vœux de plaisir, de réussite et de santé à tous ses amis de SAM-CLAP, pour toutes les activités qu'ils pratiquent.

Quant à vous, que pouvez-vous nous souhaiter pour cette dernière année du siècle ?

- **Des volontés de participer à l'encadrement**, car toutes les commissions ont besoin d'idées nouvelles et d'enthousiasmes nouveaux.
- **Une bonne réussite de nos activités**, à tous les niveaux de participation.
- **Des équipes nouvelles de jeunes**, partout.
- **Une grosse envie de se battre** pour que nous soyons de plus en plus reconnus.
- **De garder notre plaisir** de participer et de vous rencontrer.

Danielle GLESS

SOMMAIRE

Editorial

Rassemblements nationaux

- Aéromodélisme
- Modélisme Naval
- Modèles Roulants

Histoire du CLAP Recherche d'archives

Fiche technique

- Sécurité et nuisances d'un terrain d'aéromodélisme radiocommandé (troisième partie)

Fréquences autorisées Extrait du Journal Officiel du 21 novembre 1998

La vie des régions Faites connaître vos activités

Vacances et sports

Directeur de la publication : Marc DERIVE
Responsable de la rédaction : Danielle GLESS
Pour tout contact : CLAP 54 - 49, rue Isabey - 54052 NANCY Cedex
TÉL 03 83 21 15 79 - FAX 03 83 20 50 49
Ont participé à ce numéro : Danielle & Alain GLESS

Tirage : 450 exemplaires



Rassemblements Nationaux de Modélisme UFOLEP SAM-CLAP

Aéromodélisme :

Le critérium national de PLANEUR RC DURÉE PRÉCISION s'est déroulé le dimanche 13 juin 1999 à Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle), près de Nancy, avec 53 concurrents classés, dont 23 juniors.

Températures un peu faibles. Ciel nuageux avec de belles éclaircies.

Vent de nord-ouest jusqu'à 14 heures, puis de secteur sud : obligation de retourner les pistes.

Arrivée d'un vent violent vers 17 heures, qui interrompt les épreuves à quinze minutes de la fin des vols. Le troisième tour de vol est donc annulé pour ne pas pénaliser les huit concurrents qui n'ont pas pu l'effectuer.

Classement JUNIOR : 1 Alexis GIGLEUX (Mthe-Mille) **SENIOR :** 1 Jean-Paul ROCHÉ (Moselle)
2 Sébastien LAPLACE (Ardennes) 2 René MAHOU (Mthe-Mille)
3 Pierre CUNISSE (Ardennes) 3 Jean CORDIER (Ardennes)

Le XIIème Challenge Albert DESROCHES a été remis, pour un an, au club de Jeandelaincourt (Mthe-Mille). Notez qu'Albert DESROCHES a concouru en mini-planeur, et René REY en motoplaneur électrique.

Le prochain critérium national aura lieu le 1er juin 2000, au même endroit. Venez nombreux.

Modélisme Naval :

Le critérium 99 s'est déroulé à Verfeil (Haute-Garonne) les 22, 23 et 24 mai : 111 participants, 190 bateaux.

Classement individuel

Ligne droite - de 50 cm

Ligne droite + de 50 cm

Voile libre - de 75 cm

Voile libre + de 75 cm

Racers économiques

Racers libres

Maquettes RC

Voiliers RC

Classement par équipes

JUNIORS

Lionel BOCHARD (62)

Sébastien DANEL (62)

Alexandre ANTHOUARD (05)

Delphine REAT (05)

Sébastien PECQUEUR (62)

Grégoire CANDILIER (62)

Jean-Daniel GIAMBRONE (31)

Jonathan LATRY (33)

Pas-de-Calais (62)

SENIORS

Guillaume MACHOT (62)

Jean-Michel MOUILLERE (62)

Jérôme DEGAND (62)

Jean-Pierre CAYET (62)

Roger BOUCHADEIL (31)

Jean-Bernard LESCOS (33)

Le prochain critérium aura lieu à EYGLIERS (Hautes-Alpes) du 10 au 12 juin 2000.

Attention : voici les fréquences des maquettes RC (modifiées pour satisfaire à la réglementation PTT 1998).

Fréquences 1999

26,835

26,875

41,020

41,120

41,160

72,080

72,120

72,240

Fréquences 2000

26,835 (inchangée)

26,875 (inchangée)

41,200 (modifiée)

41,120 (inchangée)

41,160 (inchangée)

72,330 (modifiée)

72,490 (modifiée)

72,250 (modifiée)

(voir page suivante)

Modèles Roulants :

Le critérium 2000 aura lieu pendant les vacances de Toussaint.

Avls aux comités départementaux intéressés :

nous recherchons un lieu d'accueil.

Pour recevoir le dossier complet d'un ou de plusieurs de ces rassemblements (règlement, conditions de participation et fiche d'inscription départementale), faites-vous connaître par courrier à : CLAP 54 - 49, rue Isabey - 54052 NANCY Cedex ou Tél 03 83 21 15 79 - Fax 03 83 20 50 49

L'Air et le Vent
3ème édition - 1998 - 124 pages
Pour les enseignants et animateurs,
de la maternelle au collège.
116 F port compris
CLAP 54 - 49, rue Isabey
54052 NANCY Cedex

Ecole de Modélisme Naval
Construction, propulsion, hydro- et
aérodynamique, météo, catalogue
de plans
130 F port compris
UFOLEP - BP 146
79005 NIORT Cedex

NOUVEAU

L'Aéromodélisme et l'Enfant
par Gérard PURET
- Découverte de l'aéromodélisme
- Comment vole un planeur
- 4 planeurs de vol libre à construire
125 F port compris
UFOLEP - BP 4119
37041 TOURS Cedex

HISTOIRE DU CLAP

Nous recherchons toujours les anciens documents CLAP, en particulier de 1936 à 1960 : bulletins, revues, plans, ...

Merci de vous faire connaître si vous en possédez.

C- Les nuisances sonores

Il n'existe aucune réglementation officielle à ce sujet dans la réglementation aéronautique. Cependant certains préfets ont réalisé un arrêté réglementant le bruit à destination des moteurs thermiques, comme les tondeuses à gazon. Un tribunal pourrait s'appuyer sur ces textes pour condamner un club trop bruyant.

Si un particulier porte plainte contre les nuisances sonores des aéromodèles, une simple enquête de gendarmerie auprès des riverains suffira à en prouver le bien-fondé. Il aura de fortes chances d'obtenir une condamnation du club qui, en plus des amendes éventuelles, peut aller jusqu'à l'interdiction d'utiliser le terrain.

Cependant il existe plusieurs solutions permettant une cohabitation agréable, toutes dans le camp des modélistes :

- la pratique du planeur est évidemment la plus écologique ;
- l'avion à moteur(s) électrique(s) se développe de plus en plus avec les progrès des moteurs et de la capacité des batteries. Cette solution se développe beaucoup en région parisienne, où les espaces de vol sont forcément plus réduits qu'ailleurs. Mais le matériel est relativement cher ;
- un moteur équipé d'une hélice un peu plus grande et légèrement surpuissant tourne avec beaucoup moins de bruit qu'un petit moteur qui, lui, sera toujours à fond et émet un bruit aigu ... et vite insupportable ;
- le décalage de la zone d'évolutions en fonction de la direction du vent (rôle du chef de piste) ;
- le strict respect par les pilotes de l'interdiction de survol des zones habitées et de leur environnement.

FREQUENCES RC AUTORISEES**Extrait du Journal Officiel - 21 nov 1998**

Article premier. - Les fréquences attribuées par l'Autorité de régulation des télécommunications pour le fonctionnement des installations de radiocommande sont les suivantes :

- dans la bande de fréquences 26815 à 26915 kHz, les fréquences : 26815, 26825, 26835, 26845, 26855, 26865, 26875, 26889, 26895, 26905, 26915 kHz ;
- dans la bande de fréquences 41000 à 41100 kHz, les fréquences : 41000, 41010, 41020, 41030, 41040, 41050, 41060, 41070, 41080, 41090, 41100 kHz ;
- dans la bande de fréquences 41110 à 41200 kHz, les fréquences : 41110, 41120, 41130, 41140, 41150, 41160, 41170, 41180, 41190, 41200 kHz ;
- dans la bande de fréquences 72200 à 72500 kHz, les fréquences : 72210, 72230, 72250, 72270, 72310, 72330, 72350, 72370, 72390, 72410, 72430, 72450, 72470, 72490 kHz.

D- Gestion associative

La gestion d'un terrain de modélisme doit tenir compte des facteurs suivants :

- l'adhésion et la responsabilisation des modélistes à un projet de gestion du terrain tenant compte de la sécurité indispensable, et conscients des nuisances qu'ils peuvent causer aux riverains ;
- la prise en compte par l'association qu'elle est civilement et pénalement responsable des actes de ses adhérents ;
- la réalisation par l'association, en collaboration avec des modélistes « responsables », d'un règlement d'utilisation du terrain qui prendra en compte les éléments de sécurité et de nuisances. Un exemplaire sera remis à chaque modéliste qui devra le signer. De plus, un exemplaire doit être affiché en permanence sur le terrain (y ajouter les numéros d'urgence) ;
- l'autorisation de voler seul (ailes vertes, bleues, ...) permet à un modéliste d'utiliser seul le terrain en entraînement. ☐

Ce document a été publié en trois parties. Vous pouvez recevoir l'intégralité sur simple demande à : CLAP 54 - 49, rue Isabey - 54052 NANCY Cedex

**LA VIE DES REGIONS**

La Commission Nationale SAM-CLAP remercie les départements et régions qui lui ont envoyé leurs comptes-rendus annuels d'activités.

Et vous, avez-vous envoyé votre compte-rendu 1999 ? Adressez-le à la Présidente :

Danielle GLESS
18, rue des Ammonites
54280 SEICHAMPS